

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil onze

Le 21 octobre deux mil onze à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2011

**PRESENTS : MMES MOUNIER – COUTEAU****MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER****DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – SUTRE –****TEILLET****ABSENTS : MME BOUDOIRE –****MM. CALVET – JAVELAUD – REMAUD****POUVOIRS : S.O.**

M. BOIVENT a été nommé secrétaire.

**201144d****Objet : Location de terrain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2010.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface, 5 quintaux par hectare de rendement au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage est égal à 22,07 € et que le montant du fermage se calcule ainsi :

(nombre de quintaux) x (nombre d'hectares) x (indice)  
soit concernant M. LAFONT un montant de 331,05 € (trois cent trente et un euros cinq centimes)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire
- donne son accord pour le montant du fermage de Monsieur LAFONT

Fait à Jauldes, le 24 octobre 2011

**Le Maire**  
**Eric SAVIN**



Affiché le : 28 octobre 2011  
Certifié exécutoire le